



OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

2 OCTOBRE 1965

DISCOURS

DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON

NOTRE UNIVERSITÉ DANS LA CITÉ
DE DEMAIN

RAPPORT

DE M. LE VICE-PRÉSIDENT CL. RENARD SUR
LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ PENDANT
L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1964-1965

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 2 OCTOBRE 1965



OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

2 OCTOBRE 1965

DISCOURS

DE M. LE RECTEUR M. DUBUISSON

NOTRE UNIVERSITÉ DANS LA CITÉ
DE DEMAIN

RAPPORT

DE M. LE VICE-PRÉSIDENT CL. RENARD SUR
LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ PENDANT
L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1964-1965

Séance solennelle d'ouverture des cours

La séance solennelle de rentrée s'est déroulée le samedi 2 octobre 1965, devant une très nombreuse assistance.

Avant d'entrer dans la salle, les Autorités académiques se recueillent devant le Mémorial aux Morts des deux guerres et Monsieur le Recteur y dépose une gerbe de fleurs. La sonnerie « Aux Champs » retentit tandis que l'assistance, debout, s'associe à ce pieux hommage.

Au moment où le cortège rectoral pénètre dans l'hémicycle, l'Ensemble Bach de l'Orchestre de Liège, placé sous la direction du Maître S. Vouillemin, exécute des extraits de la « Suite n° 1 en ut majeur » de J. S. Bach.

Monsieur le Recteur prend alors la parole et évoque la figure des disparus en ces termes :

EXCELLENCES,
MESSIEURS LES MINISTRES,
MESDAMES,
MESDEMOISELLES,
MESSIEURS,

Comme chaque année, hélas, notre Maison a perdu un certain nombre de ses collaborateurs :

Joseph MEYERS.

Joseph MEYERS s'est éteint à Luxembourg le 6 octobre 1964.

Élève des Universités de Nancy, Munich et Paris, il se spécialise en histoire.

En 1928, le Gouvernement luxembourgeois l'envoie à l'Université de Bonn où, sous la direction de maîtres réputés tels que Fr. STEINBACH et A. BACH, il approfondit sa formation d'historien et s'initie aux études de dialectologie, de toponymie et de folklore. Sa dissertation doctorale, travail d'historien combinant les données archéologiques, historiques et toponymiques, fait encore autorité.

Joseph MEYERS se consacre tout entier à l'investigation archéologique, historique, dialectologique et onomastique du Luxembourg, terre riche en vestiges et trésors du passé. Dans son pays, il assume conjointement l'organisation et la direction du Musée historique de l'État et la conservation des collections de la Section historique de l'Institut grand-ducal, dont il est membre titulaire. Il ne se contente pas d'ordonner et de conserver le patrimoine qui lui est confié ; il l'enrichit prodigieusement grâce aux restaurations de monuments historiques et artistiques et aux nombreuses fouilles archéologiques qu'il entreprend et dirige dans toutes les régions de son pays. Les résultats scientifiques de ses études et recherches lui valent une réputation européenne ; il devient membre de la Commission internationale des Sciences historiques.

De l'étude historique des noms de lieux, sur laquelle s'appuient des chapitres essentiels de ses études sur le peuplement du Luxembourg à travers l'histoire, Joseph MEYERS en est venu à l'exploration de la langue de son pays, à l'étude synchronique et historique du dialecte luxembourgeois.

L'Université de Liège s'attache Joseph MEYERS en

1952, comme maître de conférences ; en 1961, comme chargé de cours. Il y enseigne l'histoire luxembourgeoise et la dialectologie luxembourgeoise avec un succès dû autant à ses hautes qualités d'homme qu'à son grand savoir. Pour l'Université de Liège, comme pour la vie scientifique et culturelle du Grand-Duché, la mort prématurée de Joseph MEYERS est une très lourde perte.

Il était Commandeur de l'ordre du mérite luxembourgeois.

Lucien DEHOUX.

Lucien DEHOUX est décédé à Menton, le 16 novembre 1964.

Docteur en éducation physique de l'Université de Gand, il est nommé professeur à l'Athénée Royal de Liège en 1912 et, dès l'année suivante, la Province de Liège, qui vient de créer les premiers cours normaux d'éducation physique, le charge des enseignements théoriques et pratiques de gymnastique et de natation. Pendant les quarante-deux ans qui suivent, il ne cesse de participer activement aux efforts faits par la Province pour développer ses cours d'éducation physique.

Lorsque sont créés, dans les universités de l'État, les Instituts supérieurs d'éducation physique, c'est à Lucien DEHOUX qu'est confiée la tâche d'y organiser, sur le plan technique et pratique, l'enseignement nouveau auquel sa longue expérience l'avait particulièrement préparé. Chargé de cours en 1933, puis professeur en 1942, il se consacre à sa mission avec foi. Il met au point une méthode personnelle de gymnastique scolaire, basée sur des observations rigoureuses et le respect des grandes lois biologiques qui régissent la croissance et le développement des enfants. Il expose sa méthode dans de nombreux articles et dans plusieurs livres dont le dernier paraît en 1958. Elle lui vaut une réputation

qui s'étend notamment dans le continent sud-américain où il compte de nombreux disciples.

C'était un professeur remarquable, doué d'un sens didactique très sûr et d'un enthousiasme communicatif. Atteint par la maladie, il fut admis à l'éméritat de 1^{er} janvier 1959.

Il était Grand Officier de l'Ordre de la Couronne.

François CLOSSET.

François CLOSSET meurt à Etterbeek, le 15 décembre 1964.

Docteur en philosophie et lettres de l'Université de Liège en 1923, il se consacre immédiatement à l'enseignement des langues germaniques dans divers établissements du Pays. Il se voit confier, en 1934, la chaire de méthodologie spéciale des langues germaniques de l'Université de Liège et en 1939, l'orthophonie des langues germaniques et les exercices philologiques sur le néerlandais.

De nombreux articles témoignent de sa connaissance étendue et profonde des littératures européennes. Il s'oriente plus spécialement vers l'étude des lettres néerlandaises auxquelles il consacre des chroniques régulières, notamment dans la *Revue des Langues Vivantes* qu'il fonde en 1935 et dont il assurera pendant trente ans la publication ininterrompue. Passionné de talent vrai, il se lie avec de nombreux auteurs dont il fait connaître les œuvres par des études, monographies, traductions. Il est nommé professeur ordinaire en 1942 et succède au Professeur R. VERDEYEN à la chaire d'histoire approfondie de la littérature néerlandaise et d'exercices philologiques sur le néerlandais, partie littéraire, en 1950.

Profondément humain, il se montre soucieux de la

personnalité de ses étudiants dont il favorise sans cesse l'enrichissement. Dans sa *Didactique des Langues Vivantes*, où il rassemble ses conceptions méthodologiques en une synthèse magistrale, nous retrouvons le caractère profondément humaniste de son enseignement. La connaissance des jeunes et le souci de leur formation dont il a fait preuve en tant que directeur-fondateur de la Fondation La Jeunesse Belge à l'Étranger le désignent à la présidence de la Fédération Internationale des Organisations d'Échanges Scolaires, de la Commission pour les Mouvements de Jeunesse de l'U.N.E.S.C.O. et, pendant plusieurs années, à celle du Conseil National de la Jeunesse. Il est membre de la Commission Nationale pour l'Enseignement de la Seconde Langue, Président fondateur de l'Association des Professeurs de Langues Vivantes de Belgique, ce qui le maintient en contact avec bon nombre de ses anciens étudiants. L'Association Internationale des Professeurs de Langues Vivantes le choisit comme président d'honneur. Membre de la Commission Nationale de l'U.N.E.S.C.O., il fait partie des commissions mixtes pour l'application des accords culturels avec le Grand-Duché de Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark.

Brutalement, la mort interrompt les projets toujours renouvelés de François CLOSSET dont ni les épreuves, ni la guerre, ni la maladie n'avaient pu entamer l'activité inlassable.

Son départ laisse à l'Université un vide que tous ses amis, ses collaborateurs, ses élèves ressentent profondément.

Il était Grand Officier de l'Ordre de Léopold II.

L'Université déplore également la perte

— d'un assistant :

Camille LEMAITRE, de la Faculté des Sciences.

— de sept membres de son personnel administratif et technique :

Jeanne THIOUX, épouse DE BACKER, sténodactylographe,

Henri CAES, chef jardinier,

Jean COLLAERS, aide de laboratoire,

Fernand DENOZ, maître préparateur-technicien,

Suzanne MATTART, infirmière,

Guillaume STERKENDRIES, préparateur-technicien,

Pierre TOUSSET, manœuvre.

— ainsi que de cinq étudiants :

Jean-Claude APPELDOORN, du 2^e doctorat en médecine,

Charles BAR, de la 2^e licence en sciences économiques et financières,

Claude BERLOZ, de la 1^{re} candidature en chimie,

Jean-Pierre DOMBRET, du 2^e doctorat en droit,

M^{lle} Claude VAN LIEFFERINGE, de la 1^{re} candidature en sciences mathématiques.

Aux familles de nos chers disparus, l'Université adresse sa très douloureuse sympathie.

Mesdames, Messieurs, je vous convie à vous recueillir, debout, un instant, en souvenir de nos morts.

Les lumières s'éteignent et l'assemblée se recueille pendant que l'ensemble Bach de l'Orchestre de Liège interprète « Sicilienne de Fireworks music » de G. F. Haendel.

Monsieur le Recteur poursuit :

Au cours des deux années académiques écoulées — et j'en évoque deux aujourd'hui puisque les circonstances graves que vous connaissez ont conduit notre Université à renoncer l'an dernier à organiser la cérémonie d'ouver-

ture académique — plusieurs collègues ont été admis à l'éméritat.

En ce qui concerne l'année académique 1963-1964, il s'agit de :

MM. Ferdinand CAMPUS, admis à l'éméritat le 14 février 1964 ;

Robert VIVIER, admis à l'éméritat le 16 mai 1964 ;

Léon BOURS, admis à l'éméritat le 1^{er} septembre de la même année.

Les services éminents rendus par ces trois collègues ont été évoqués dans le rapport sur l'année académique 1963-1964 publié il y a quelques mois. Je pourrai donc me permettre d'être bref en ce qui les concerne et d'épingler devant vous ce qui, parmi tous leurs mérites, me paraît le plus transcendant.

Ferdinand CAMPUS.

Quand on songe à l'énormité de la matière que présentent les enseignements de Procédés généraux de Construction, de Constructions du Génie civil et d'Hydraulique fluviale, on reste confondu d'admiration devant le fait que Ferdinand CAMPUS ait pu, à lui seul, les assumer pendant trente ans.

Et pourtant, cette écrasante tâche ne l'empêche point de créer, en 1929, une institution d'intérêt public et scientifique devenue les Laboratoires d'essais des constructions du Génie civil et d'Hydraulique fluviale dans notre Université. C'est le premier exemple d'un laboratoire d'essais installé dans le cadre de notre Alma Mater ; depuis sa création, il n'a cessé de se développer et a rendu à toute la Nation les services les plus appréciés.

A toute la gratitude que l'Université doit à Ferdinand CAMPUS en tant que professeur s'en ajoute une autre : en 1950, il est appelé au Rectorat de l'Université, fonction

qu'il remplit pendant trois ans. On ne dira jamais assez la part très active qu'il a prise à la rédaction de la loi du 28 avril 1953, dont le Ministre HARMEL avait pris l'initiative et qui devait conférer aux universités de l'État des pouvoirs de décentralisation qui se sont avérés depuis remarquablement efficaces.

Il ne nous étonnera donc point que cette carrière extraordinaire ait été jalonnée par l'octroi de multiples et très hautes distinctions honorifiques nationales et étrangères.

Comme le disait mon collègue LOUIS, à la fin de l'éloge qu'il adressait au Professeur CAMPUS dans le rapport de l'an dernier :

« Notre collègue le Professeur CAMPUS, Recteur honoraire de l'Université de Liège, a, au cours d'une carrière de 39 années, contribué d'une manière extraordinaire au prestige et au rayonnement de notre École du Génie civil et de notre Alma Mater. Ses élèves, ses anciens élèves, ses collègues, l'Université de Liège tout entière lui témoignent pour lui-même et pour sa belle et grande œuvre une reconnaissance à jamais vivace ».

Je prie Monsieur le Recteur CAMPUS de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

Robert VIVIER.

Mon collègue SEVERYNS a déjà rappelé, dans le rapport publié l'an dernier, les grands services qu'a rendus à notre Maison le Professeur Robert VIVIER.

Tous ses élèves gardent de lui un souvenir étonnant. Étonnant, parce qu'à ses qualités brillantes de professeur venaient s'ajouter celles de narrateur, de poète, de moraliste et qu'elles conféraient à son langage une vibration particulière à laquelle les plus distraits de ses élèves ne pouvaient rester insensibles.

Il suffit de citer les titres de quelques-unes de ses œuvres poétiques pour créer un climat rayonnant : « Et la poésie

fut langage »... « Frères du ciel »... « Folle qui s'ennuie »...
« Écumes de la mer »...

Un hasard heureux a voulu que Robert VIVIER hérite en 1951 du fauteuil de MAETERLINCK à l'Académie royale de langue et de littérature françaises. Tout le monde s'en est vivement réjoui.

Mon collègue Robert VIVIER, empêché de venir à cette cérémonie, recevra à une autre occasion la médaille d'argent de l'Université.

Léon BOURS.

Chose rare et digne d'être soulignée, Léon BOURS a exercé successivement au Congo belge toutes les fonctions de la magistrature debout et de la magistrature assise, pour terminer cette brillante carrière comme Procureur général près la Cour d'Appel d'Élisabethville. Il est de la lignée de ces grands savants magistrats que notre Université s'est honorée et s'honore encore de posséder et qui savent conjuguer l'amour de leurs délicates et hautes fonctions avec celui de la science juridique qu'ils éclairent de leur immense expérience.

Il est l'auteur du monumental « Répertoire quinquennal de la jurisprudence congolaise ».

Dans notre Université, c'est à partir de 1952 qu'il enseigne « La législation du Congo » sous tous ses aspects. Enseignement clair et pénétré de tout ce que lui ont appris ses vingt-trois ans de vie juridique pratique.

Ami de ses étudiants pour sa bonté sans faiblesse, de ses collègues pour sa courtoisie souriante et son extrême affabilité, Léon BOURS montre en toutes choses un sens de l'humain et une sagesse profonde teintée d'une touche de scepticisme qui rend très attachante sa personnalité.

Je prie mon collègue Léon BOURS de vouloir bien accepter la médaille d'argent de l'Université.

En ce qui concerne l'année académique 1964-1965, les professeurs émérites sont :

MM. Stefan GLASER, admis à l'éméritat le 20 janvier 1965 ;

le Comte Joseph de BORCHGRAVE d'ALTENA, admis à l'éméritat le 31 mars 1965 ;

Henri LABASSE, admis à l'éméritat le 18 juin 1965 ;

Louis LEBEER, admis à l'éméritat le 2 octobre 1965.

Un autre collègue, le Professeur André SIMONARD, a demandé, au cours de l'année académique 1964-1965, de pouvoir mettre fin à ses fonctions.

Stefan GLASER.

Stefan GLASER naît en Pologne le 20 janvier 1895.

Il fait ses études de droit aux Universités de Vienne et de Lwow. A peine âgé de vingt-cinq ans, il est nommé chargé de cours à l'Université de Cracovie.

Mais les Facultés de Droit polonaises se disputent sa collaboration : il occupe la chaire de droit pénal et de procédure pénale successivement à Lublin, de 1920 à 1924, où il exerce pendant deux ans les fonctions de Doyen ; à Wilno, de 1924 à 1933, et à Varsovie, de 1933 à 1939.

A l'heure où la nation polonaise est impitoyablement démantelée par ses puissants voisins, Stefan GLASER quitte son pays pour gagner l'Angleterre et entre dans la carrière diplomatique.

De 1941 à 1945, il est Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Pologne auprès du Gouvernement belge et du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

Mais, au lieu de l'éloigner de la science du droit, ses hautes fonctions diplomatiques lui donnent l'occasion de se spécialiser dans l'étude du droit international pénal.

Délégué du Gouvernement polonais à la Conférence des Ministres de l'Éducation des Nations-Unies et à la Commission officielle d'enquête sur les crimes de guerre (United Nations War Crimes Commission), sa haute compétence le conduit bientôt à la présidence du Comité des Juristes Experts de cette Commission.

Après la guerre, sa vocation d'enseignant et son goût de la recherche scientifique le ramènent au cœur de la vie universitaire.

Dès le 1^{er} mai 1947, il est chargé du cours de droit pénal international à notre Alma Mater et le 1^{er} avril 1948, professeur ordinaire à titre honorifique.

Il est titulaire du même enseignement à l'Université de Gand depuis 1947 et à l'Université de Louvain depuis 1962.

La diversité de ses charges d'enseignement ne ralentit pas sa production scientifique. D'importants ouvrages en sont le témoignage.

Convaincu de l'importance du rôle que les universités peuvent jouer dans la construction d'un monde meilleur, il fonde, durant la guerre, l'Association internationale des professeurs d'université dont il est le premier président.

L'Université de Liège exprime au Professeur GLASER sa plus vive gratitude pour les éminents services qu'il lui a rendus et le prie de vouloir accepter la médaille d'argent de notre Alma Mater.

le Comte Joseph de BORCHGRAVE d'ALTENA.

Le Comte Joseph de BORCHGRAVE d'ALTENA naît à Horion-Hozémont le 31 mars 1895. Il conquiert le grade de docteur en histoire de l'art et archéologie à notre Université, après avoir servi le patrie comme volontaire durant la guerre 1914-1918.

Dès 1924, sa vocation d'historien d'art et de chercheur

se précise lorsqu'il est appelé à exercer, aux Musées royaux d'art et d'histoire, les fonctions d'Attaché à titre temporaire. La ligne de sa carrière est désormais tracée et sa désignation comme Attaché à titre définitif, puis comme Conservateur-adjoint, le conduit à sa consécration comme Conservateur en chef, le 1^{er} octobre 1950. Pendant une dizaine d'années, le Comte de BORCHGRAVE d'ALTENA va présider à la destinée de nos Musées royaux d'art et d'histoire.

A ces charges fort lourdes viennent encore s'ajouter celles du professorat. En effet, le 1^{er} octobre 1943, il est nommé chargé de cours à notre Université où, jusqu'à son admission à l'éméritat, il enseigne l'Histoire de l'art du moyen âge.

Ce n'est là, cependant, qu'une partie de l'activité de notre collègue et l'on ne peut manquer de signaler le rôle important qu'il joue en qualité de Secrétaire général à la Société royale d'archéologie de Bruxelles. Ajoutons qu'il est membre de l'Académie royale d'Archéologie.

Il n'est guère de domaines de l'histoire de l'art et de l'archéologie où le Comte de BORCHGRAVE n'ait eu l'occasion d'affirmer sa compétence. Parmi ses publications, on retiendra tout particulièrement celles qu'il a consacrées à la sculpture médiévale de nos provinces. Il n'a jamais hésité à mettre son savoir à la portée de tous. On ne pourrait dénombrer les visites aux musées, aux monuments, aux collections publiques et privées qu'il a dirigées, se dépensant sans compter pour faire connaître, apprécier, admirer, à des initiés et à des non-initiés, les trésors d'art de nos régions et, plus spécialement, les œuvres de l'art mosan qui lui tiennent à cœur depuis de nombreuses années.

Pour tout ceci, l'Université exprime au Comte Joseph de BORCHGRAVE d'ALTENA sa très vive reconnaissance.

Mon collègue étant empêché d'être aujourd'hui parmi nous, recevra à une autre occasion la médaille d'argent de l'Université.

Henri LABASSE.

Henri LABASSE naît à Liège le 18 juin 1895. Il est diplômé ingénieur civil des mines de l'Université de Liège en 1921. D'abord assistant du cours d'Architecture industrielle, il sert quelques mois l'Administration des Mines et devient, dès le 1^{er} mai 1922, ingénieur du fond aux Charbonnages d'Ans-Rocour.

Nommé ingénieur en chef en 1926, il passe, en 1930, aux Charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie et Violette avec le titre d'ingénieur en chef du groupe nord et est promu, le 20 octobre 1934, ingénieur en chef des quatre sièges d'exploitation.

En 1943, l'Université de Liège lui confère les cours d'Exploitation des mines et de Préparation des charbons.

La vie professionnelle de Henri LABASSE, presque également partagée entre l'exploitation des mines de charbon d'un côté, l'enseignement et la recherche scientifique de l'autre, est la préfiguration exemplaire, dans l'activité d'un seul homme, de la liaison université-industrie.

Cette double orientation marquera son œuvre.

Théoricien et praticien à la fois, il fait autorité dans les domaines des pressions de terrains, du soutènement, des explosifs de sécurité, dans les problèmes de l'industrie charbonnière, etc...

A ce titre, il a été rapporteur de plusieurs congrès internationaux en Europe et en Amérique du Nord et conseiller en Belgique, en Espagne, en Italie à l'occasion de travaux miniers et du creusement d'importants tunnels. Dans notre pays, l'application des méthodes qu'il suggère a conduit à des résultats remarquables dans plusieurs gisements. Cette compétence si souvent éprouvée, jointe à ses nombreuses publications dans des revues belges et étrangères, lui assurent une grande réputation. Il achève aujourd'hui un traité qui rassemblera ses précieuses recherches et expériences.

A toutes ses initiatives, dans les mines et dans les laboratoires, il associe toujours étroitement ses anciens élèves et ses étudiants, prolongeant ainsi l'esprit de son enseignement.

Administrateur de l'Institut National des Mines, représentant des exploitants belges dans différents groupes de travail de la Haute Autorité de la C.E.C.A., Président du Comité Scientifique de l'A.I.Lg, Henri LABASSE reçoit, en 1951, la Médaille de l'Industrie Minière de France.

Il est Lauréat du travail en Belgique avec insigne d'honneur d'argent.

Qu'il me permette de lui dire un grand merci et de lui remettre la médaille d'argent de l'Université.

Louis LEBEER.

Louis LEBEER naît à Malines le 2 octobre 1895. Il conquiert, en 1922, à l'Université de Louvain, le grade de docteur en philosophie et lettres, après avoir été combattant de la première guerre. La même année, il entre à la Bibliothèque royale de Belgique où il est attaché à la section du Catalogue. Dès 1925, il passe au Cabinet des Estampes ; nommé Conservateur-adjoint et chargé de la direction du Service en 1930, il devient Conservateur en 1937.

A la même époque, il est nommé chargé de cours à l'Université de Gand où il enseigne l'Histoire du livre imprimé et de la gravure. En 1948, notre Université lui confie à son tour le cours facultatif d'Histoire de la gravure.

L'Académie royale flamande des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique l'appelle en 1952 ; il en devient le Secrétaire perpétuel en 1961. La Koninklijke Academie voor Oudheidkunde et la Maatschappij der Nederlandse Letterkunde de Leyde l'élisent parmi leurs membres.

Louis LEBEER donne le meilleur de lui-même au Ca-

binet des Estampes de la Bibliothèque royale qu'il dirige magistralement pendant trente ans, lui assurant un rayonnement exceptionnel. Pour un homme de sa trempe, ce n'était pas assez. Voué à la défense et à l'illustration de la gravure ancienne et moderne, il lui consacre un véritable feu roulant d'expositions, de conférences et de publications. Celles que lui ont inspirées son ami Armand RASSENFOSSE et les deux Jean VALDOR, de même que sa contribution à la mémorable exposition d'art mosan et d'arts anciens du pays de Liège en 1951, sont à rappeler plus spécialement ici, à côté de ses essais, modèles du genre, sur les xylographes flamands, le *Spirituale Pomerium*, *L'esprit de la gravure au XV^e siècle*, *Les trois croix de Rembrandt* et combien d'autres.

L'enseignement de Louis LEBEER dans les deux universités de l'État se nourrissait de sa débordante activité. Les privilégiés qui l'ont reçu en restent marqués. Un art qui ne livre ses splendeurs qu'aux initiés en faisait l'objet ; une parole vibrante et contenue à la fois, un débit quasi incantatoire en faisaient le sel. Par sa ferveur autant que par sa science, le Maître, sans jamais se départir de la simplicité bienveillante du véritable humaniste, subjuguait ses élèves. La gratitude qu'ils ont envers lui n'a pas vieilli et ne vieillira pas. L'Université de Liège la fait sienne.

Louis LEBEER empêché de se rendre à cette cérémonie recevra la médaille d'argent de l'Université à une autre occasion.

André SIMONARD.

Le Professeur André SIMONARD, de nationalité française, a apporté à la Faculté de Droit de l'Université de Liège, au cours d'une période de près de vingt années, une collaboration de haute qualité.

En 1946, alors qu'il est agrégé des Facultés de Droit de France, il est mis, sur sa demande, à la disposition

des Affaires Étrangères de son pays et affecté à la Faculté de Droit de notre Université dans le cadre des relations culturelles franco-belges en vue d'un enseignement de Droit comparé.

Conformément à un vœu émis par notre Faculté de Droit, il consacre d'abord cet enseignement à l'étude des grands problèmes posés par la Constitution française de 1946 ainsi qu'à l'examen de questions de contentieux administratif comparé que rendait particulièrement actuelles l'institution, en Belgique, du Conseil d'État.

Le succès des leçons faites à Liège est tel que Monsieur SIMONARD est invité à aborder des thèmes semblables dans les Universités de Bruxelles et de Louvain.

En 1955, il reçoit le titre de Maître de conférences de notre Université.

Bien que le développement de sa carrière le conduit dans la suite à occuper les charges importantes de jurisconsulte attitré de plusieurs Départements ministériels français et de Directeur du cabinet de plusieurs ministres, il continue à faire bénéficier nos étudiants de sa connaissance vivante de l'évolution du droit constitutionnel de la France, se mettant, après ses cours, à leur disposition pour les guider dans leurs recherches et dans la préparation de divers mémoires de fin d'études.

André SIMONARD vient d'être nommé titulaire d'une chaire de droit public à l'Université de Lille. Cet événement l'oblige à cesser une collaboration aussi dévouée que brillante et féconde.

L'Université de Liège lui exprime sa profonde gratitude et le prie de vouloir bien accepter la médaille d'argent.

Au nom de l'Université de Liège, je forme des vœux ardents pour que tous ces collègues puissent encore, pendant de nombreuses années, contribuer au prestige

de la Maison qu'ils ont servie avec tant de compétence et de talent.

Monsieur le Recteur cède ensuite la parole à Monsieur Claude RENARD, Vice-Président du Conseil d'Administration, pour la lecture du rapport sur la situation de l'Université de Liège pendant l'année académique qui vient de s'achever.

I. — *Sur le plan matériel, les deux exercices 1964 et 1965 ont vu l'Université se développer de manière importante :*

1. Dans le domaine financier, nos ressources se sont développées : les crédits de fonctionnement sont passés de 160 millions en 1963 et en 1964 à près de 200 millions en 1965 ; mais si l'on tient compte de l'évolution du coût de la vie depuis deux ans, cette augmentation du budget de l'Université n'est pas aussi sensible qu'il paraît de prime abord.

Toutefois, la loi du 9 avril 1965 dite « d'expansion universitaire » — d'autre part fort controversée — garantit pour les prochaines années le développement des Universités de l'État, en leur assurant à l'ordinaire un budget accru de 25 % à partir de janvier prochain, et de 18 % pour chacun des exercices de 1967 et 1968 ; à l'extraordinaire, la même loi porte la dotation annuelle du Fonds des Constructions universitaires de 400 millions à 800 millions de francs de 1965 à 1968. C'est donc sur des perspectives rassurantes dans ce domaine que s'ouvre cette année académique. Je me dois de signaler ici l'aide importante que nous apportent les grandes Fondations scientifiques, et notamment celle du Fonds National de la Recherche Scientifique qui nous alloua 5 millions en 1964 et près de 8 millions en 1965.

2. Le domaine des constructions, et plus particulièrement de l'installation de l'Université au Sart Tilman,

fera objet du discours de Monsieur le Recteur ; je préciserai seulement que l'occupation des premiers bâtiments transférés coïncidera en octobre 1967 avec notre 150^e anniversaire.

3. Notre population estudiantine est passée d'un peu plus de 5.000 élèves en 1962-1963 à près de 6.000 en 1964-1965, confirmant ainsi les prévisions faites en fonction de la forte natalité des années d'après-guerre.

Dans ce chiffre, les jeunes gens représentent 77 % et les jeunes filles 23 %, proportion qui s'aligne sur celle de l'ensemble du pays. En revanche, l'Université de Liège s'écarte de la moyenne générale en ce qui concerne le nombre d'étudiants étrangers. Ceux-ci forment 12 % de notre population étudiante, alors que la proportion générale du pays est de 8,7 %. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, ce ne sont pas les étudiants originaires d'Afrique qui constituent le plus fort contingent étranger, mais les étudiants luxembourgeois et ceux du Proche-Orient.

4. Enfin, le *corps professoral* compte actuellement 223 membres contre 204 en 1963, mais c'est exclusivement dans le cadre des associés que s'est traduite l'augmentation. Des 28 chargés de cours associés en place en 1963, 10 ont été promus professeurs associés, tandis que 19 nouveaux chargés de cours ont été nommés.

En deux ans, le cadre du personnel scientifique s'est, de son côté, accru de 15 % ; il compte actuellement 683 personnes. Il conviendrait d'y ajouter 100 personnes pourvues d'un mandat de recherche dû à la générosité du F. N. R. S. Quant au cadre du personnel administratif et technique, il s'est accru de 22 % et compte maintenant 834 personnes.

Cette dernière constatation est particulièrement réconfortante, car la recherche, comme d'ailleurs l'enseignement, exigent de plus en plus l'intervention de techniciens et de personnel de secrétariat ; un souci majeur

demeure cependant ; la situation que je vous décrivais il y a deux ans au sujet des difficultés de recrutement d'un personnel de qualité persiste et s'est même encore aggravée.

II. — Nous ne voulons cependant pas être accaparés uniquement par les problèmes matériels. Il en est d'autres, non moins essentiels, que je voudrais développer pendant quelques instants.

Nul n'ignore les remous qu'a provoqué récemment le problème de l'expansion universitaire ; je les évoque dans le seul dessein de dire que l'Université n'a aucune intention de prolonger un débat irritant. Ce passé n'a pour nous que la valeur des leçons qu'on peut en tirer dans la sérénité retrouvée. Nous souhaitons infiniment que se restaure, entre les Universités, entre les Universités et les autorités publiques, un climat de collaboration qui est la condition primordiale de la solution des graves problèmes de l'avenir.

C'est dans cet esprit, qu'il faut reconnaître la portée de deux réformes importantes réalisées au cours des deux derniers exercices.

La première est la revalorisation des carrières du personnel enseignant et scientifique. Elle répond, dans l'essentiel, à nos vœux. Malheureusement, elle est accompagnée d'innovations dans la structure du personnel universitaire et les procédures de recrutement dont je ne veux pas médire a priori, mais dont la réalisation technique, dans l'ordre juridique et administratif, est assez décevante.

Appliquée jusqu'à ces derniers temps dans un esprit d'interprétation rigoureuse, la nouvelle loi a fait s'embourber, dans des procédures compliquées, un nombre considérable de dossiers d'attributions de cours et de nominations de professeurs. Heureusement, depuis quelques semaines on en est revenu au sens des réalités universitaires et à une saine interprétation juridique des

textes ; des nominations attendues depuis de longs mois sont intervenues. Ainsi pourrons-nous commencer l'année académique dans de bonnes conditions. Mais les textes restent mauvais et nous mettent à la merci d'interprétations pointilleuses et mesquines.

Cependant, à peu de frais et avec un peu de bonne volonté, il serait possible de mettre plus de clarté dans les textes et surtout plus de simplicité dans les notions.

A ce moment, nous ne risquerions plus que dans l'obscur dédale de la procédure s'estrompe dangereusement le vrai et unique problème : celui de trouver, pour diriger les chaires, faire les cours et assurer la recherche, les hommes de valeur sans lesquels tout effort financier ou technique demeurera vain.

La seconde réforme concerne le régime de la collation des grades académiques.

Monsieur le Recteur DUBUISSON vous a entretenu en 1961, des maux qu'engendraient la rigidité des programmes et l'impossibilité de les adapter à temps à l'évolution des sciences. Un grand pas vient d'être fait pour assouplir la procédure de révision des programmes universitaires. Nous en éprouvons quelque fierté car l'idée sur laquelle repose la réforme est née dans notre Université. Désormais, et sur avis conforme d'une commission composée des Ministres de l'Éducation nationale et des Recteurs, le Roi pourra modifier ou compléter le programme des *matières* d'examens et la liste des grades universitaires. A partir de ces matières légalement définies, ce seront les Universités elles-mêmes qui détermineront les cours, travaux et exercices pratiques relatifs aux dites matières.

L'esprit de la réforme est clair : les programmes des matières d'examens doivent être établis de façon générale et sans détails, pour permettre aux Universités de créer et d'organiser les cours de manière réellement libre, en les adaptant à la fois à leurs besoins spécifiques et à leurs ressources humaines et techniques.

Ce système permettra aux Universités d'offrir des

programmes de cours en certains cas quelque peu différents les uns des autres. J'y vois l'avantage de fournir à nos étudiants de plus larges possibilités de formation, en les encourageant à ne pas faire la totalité de leurs études dans une seule et unique Université.

On peut objecter — et déjà on ne s'en est pas fait faute — que des disparités de programmes rendront malaisée l'appréciation des équivalences entre les diplômes universitaires belges. C'est là, à mon sens, faire preuve d'une vision singulièrement rétrécie de l'enseignement universitaire. Jauger l'équivalence de diplômes ne consiste pas à comparer à la loupe des contenus de programmes, à mesurer au millimètre des étendues de cours, comme si deux cours d'intitulé identique et de même durée ne représentaient pas le plus souvent des réalités bien dissemblables ; ce qu'il convient d'apprécier, ce sont des niveaux de formation, quelles que soient les différences entre les enseignements qui les ont fait acquérir.

Situation matérielle très améliorée, espoir d'indépendance plus grande dans l'organisation des études, ce sont là motifs réels de confiance. Cependant, de multiples indices se manifestent d'un assez profond malaise qui règne, dans la société comme dans les milieux universitaires, à propos de la véritable mission de l'Université.

Je vais tenter, en quelques mots, d'en dégager les causes.

III. — A mes yeux, ce malaise provient essentiellement d'une confrontation entre deux points de vue, d'un « conflit de tendances » entre les besoins de la société d'une part, les nécessités inhérentes à la mission de l'Université, d'autre part.

1. La société réclame, pour son développement économique et aussi comme exutoire aux aspirations démocratiques de sa population, un plus grand nombre de

diplômés universitaires, de « spécialistes » dans tous les domaines de la science. Elle réclame également, à l'heure où l'on parle sans cesse de développement, un effort intensifié de recherches orientées vers les points cruciaux, vers les pôles de plus haut développement.

Ces exigences supposent, de la part de l'Université, des « adaptations » qui, en dépit de la bonne volonté de tous, ne peuvent être que prudentes et progressives alors que les exigences se font pressantes :

— Les uns, préoccupés avant tout de la production de diplômés, ont tendance à ne considérer les Universités que sous l'angle de l'enseignement ; ils voudraient les multiplier sans songer qu'à la différence des établissements d'enseignement secondaire, par exemple, l'enseignement universitaire est indissolublement lié à la recherche scientifique dont le coût est extraordinairement élevé.

— Les autres, sans songer aux nécessités de l'enseignement, voudraient faire servir directement à des fins économiques l'importante infrastructure scientifique que représente l'Université.

2. Face à ces besoins de la société, l'Université se doit d'affirmer son rôle premier et fondamental d'*institution vouée à la Connaissance comme telle*, ce qui implique pour elle des responsabilités de trois ordres, où se trouve précisément l'origine des conflits.

— La première responsabilité concerne *la recherche fondamentale pure* ; le choix relativement libre des recherches et la libre collaboration des chercheurs est l'essence même de la recherche universitaire. La recherche pure nourrit l'enseignement et est son support indispensable ; elle aboutit à une somme de connaissances, peut-être sans effets pratiques et immédiats, mais dont, dans l'avenir, on tirera à coup sûr parti.

— L'Université a également une responsabilité essen-

tielle dans le maintien du haut niveau de son enseignement.

En matière de progrès scientifique, la valeur importe plus que le nombre et, si impérieux que soient les besoins, un judicieux équilibre doit être trouvé entre la qualité de la formation des étudiants et la quantité des diplômés. Cela ne signifie pas que l'Université doive se désintéresser de l'enseignement en vue de l'exercice de professions qui requièrent une formation élevée, notamment en raison des mutations dues aux progrès scientifiques ; mais elle doit se garder, en tout domaine, de se laisser conduire, sous la pression de besoins immédiats, à faire des enseignements élémentaires de caractère purement pratique ou technique.

— Enfin, l'Université a un rôle d'éducation générale autant que de formation spécialisée.

Sortant de l'Université, l'étudiant doit avoir été mis à même d'apercevoir comment sa formation particulière se situe dans l'ensemble des connaissances humaines et d'acquérir ainsi une suffisante vision des problèmes fondamentaux de son temps.

Ainsi donc :

— Le désir de démocratiser les études est confronté avec la nécessité de maintenir le haut degré de l'enseignement universitaire ;

— Le besoin de spécialistes est confronté avec le souci d'éducation et de formation générale ;

— Les exigences du développement par des recherches appliquées sont confrontées avec la préoccupation de l'Université de faire progresser la connaissance par la recherche fondamentale pure.

* * *

Ces antagonismes n'ont toutefois rien d'inconciliable. L'Université est prête, avec enthousiasme, quoiqu'avec vigilance, à assurer sa nécessaire adaptation aux contingences de notre époque.

— Dans le domaine de la formation spécialisée, rechercher, avec tous les milieux intéressés, les lignes de démarcation qui doivent être établies et maintenues entre elles et les autres institutions, notamment celles d'enseignement technique et pratique, est le vœu constant de l'Université.

— Maintenir un enseignement de haute qualité tout en s'adressant à un plus grand nombre n'est qu'une question de moyens ;

— Collaborer efficacement par des recherches appliquées au développement économique orienté est légitime à condition de ne pas dépasser un certain seuil ; c'est là une question de moyens encore mais aussi de sagesse. A cet égard, l'idée d'un conflit insidieux entre recherche fondamentale et recherche appliquée est en soi insensée et devrait être unimaginable. Il reste que la fonction première des Universités est d'être au service de la connaissance et de la vérité ; c'est par là qu'elles sont — médiatement en quelque sorte — au service de la Nation. Le problème qui leur est propre est d'éviter que leurs services scientifiques, attirés par le profit des contrats à finalité économique immédiate, ne négligent leur mission première d'enseignement et de formation des élites, et ne gauchissent ainsi subrepticement la vocation propre de l'Alma Mater.

CONCLUSION

Si l'une des conditions de ces harmonieux équilibres est que l'Université soit largement ouverte aux préoccupations de la société, une autre condition est que la société

ne tente point de son côté, consciemment ou inconsciemment, de l'asservir à la réalisation d'objectifs immédiats incompatibles avec son rôle. Nul n'y songe d'ailleurs sur le plan des principes, et l'idée de l'autonomie des Universités n'est, je pense, mise en cause par personne. Cependant, dans le cas des Universités de l'État, la réalité effective et concrète de l'autonomie dépend de deux conditions :

La première est que les processus administratifs et juridiques ne paralysent pas en fait les pouvoirs de décision ou même de proposition reconnus à l'Université et ne deviennent si lourds qu'ils découragent, dès le départ, les efforts de rénovation ou d'adaptation.

La seconde est que l'autorité accepte un dialogue fréquent et confiant avec l'Université. Cela n'implique nullement que l'Université veuille traiter d'égal à égal avec l'État, ni qu'elle ne reconnaisse pas la souveraineté finale des décisions de celui-ci. A vrai dire, l'Université, dans le passé, a souffert autant, sinon plus, des indé-
cisions que des décisions de l'État.

Puis-je exprimer ma pensée aux Ministres si distingués qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette séance, et qui sont en même temps d'éminents juristes, en disant que l'Université a souvent eu le sentiment que des débats sur des questions vitales pour elle (je ne pense d'ailleurs nullement à l'expansion) se sont déroulés sans qu'elle y fût partie intervenante, même pas partie jointe? Que de propositions, que d'études longuement méditées n'ont pas reçu le moindre écho! A propos de textes qui nous ont été obligeamment soumis, que de fois des observations mineures, purement techniques et reconnues judicieuses par tous, n'ont été suivies d'aucun effet!

Nous ne demandons pas qu'on nous dise *oui* à tout propos. Nous demandons à comprendre, ce qui, chez des professeurs, est un penchant bien naturel.

A côté de ce vœu pressant, je voudrais, pour terminer,

en formuler un autre qui touche cette fois au fond des problèmes. Veuille la société et ses représentants quand ils traitent des questions universitaires, avoir présente à l'esprit la vocation globale de l'Université qui est à la fois d'enseigner, de rechercher, de faire rayonner la culture, le tout dans la liberté !

Monsieur le Recteur donne alors la parole à Monsieur René FOHALLE, Secrétaire du Conseil Académique, pour une communication officielle :

Par arrêté royal donné à Bruxelles le 20 septembre 1965 :

« *Article premier.* — M. DUBUISSON, Marcel, professeur ordinaire à la Faculté des sciences de l'Université de l'État à Liège, est nommé recteur de ladite université, pour un terme de quatre ans, à partir du 1^{er} octobre 1965 ».

« *Article 2.* — M. RENARD, Claude, professeur ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de l'État à Liège, est nommé vice-président du conseil d'administration de ladite université pour un terme de quatre ans à partir du 1^{er} octobre 1965 ».

Monsieur le Recteur, Monsieur le Vice-Président,

C'est sans aucun doute avec une profonde satisfaction que l'assemblée a accueilli l'annonce des nouveaux mandats que Sa Majesté le Roi veut bien vous confier.

Vous savez à quel point l'Université est heureuse de cette double décision.

Conformément aux vœux du Conseil Académique, c'est une équipe qu'elle maintient à la tête de notre Maison, tandis que, — fait sans précédent, — notre recteur va commencer son quatrième mandat de quatre ans.

Permettez, Monsieur le Recteur, Monsieur le Vice-Président, qu'en raison de sa charge, le secrétaire académique vous adresse les félicitations de vos collègues, vous exprime la confiance qu'ils placent en vous et formule l'espoir que sous une direction aussi ferme qu'éclairée, l'Université de Liège, demain au Sart Tilman, comme l'a voulu un recteur clairvoyant et tenace, ira sans cesse vers de plus hautes destinées.

Le même arrêté auquel je viens de me référer porte, en son article 3, la désignation de M. Louis D'OR, professeur ordinaire à la Faculté des sciences, comme secrétaire du conseil académique pour l'année 1965-1966.

Après cette communication de M. le Secrétaire du Conseil académique, l'assemblée applaudit longuement M. le Recteur et M. le Vice-Président du Conseil d'Administration.

L'Ensemble Bach de l'Orchestre de Liège interprète alors « Allegro assai de la Symphonie K 319 en si bemol majeur » de W. A. Mozart.

Monsieur le Recteur reprend :

L'Université connaît la joie de décerner aujourd'hui à d'illustres savants la plus haute de ses distinctions.

Sur proposition de la Faculté de Droit, le Conseil Académique, en sa séance du 4 mai 1965, a conféré le grade de docteur « honoris causa » au

Professeur Walter HALLSTEIN, Président de la Commission de la Communauté économique européenne ;
à M. Jean MARCHAL, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris.

Sur proposition de la Faculté de Médecine, le Conseil Académique, en sa séance du 26 juin 1964, a conféré le grade de docteur « honoris causa » à :

M. Max ARON, Professeur émérite de la Faculté de Médecine de l'Université de Strasbourg ;

M. Carlos CHAGAS, Directeur de l'Institut de Biophysique de l'Université du Brésil à Rio de Janeiro ;

M. Charles KAYSER, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Strasbourg.

Mes chers Collègues,

Le Conseil Académique, en vous octroyant cette haute distinction, a voulu reconnaître vos mérites exceptionnels et vous témoigner la reconnaissance de notre Alma Mater.

Je donne la parole au Professeur FERNAND DEHOUSSE pour la présentation de Monsieur HALLSTEIN.

Monsieur le Professeur F. Debousse monte à la tribune :

En conférant au Professeur Walter HALLSTEIN le doctorat en droit « honoris causa », l'Université de Liège a conscience d'apporter, à l'une des plus éminentes personnalités de notre temps, l'hommage modeste, mais profondément sincère de sa reconnaissance, de son estime et de son admiration.

Sa reconnaissance, que l'on me permettra de mentionner en premier lieu, va au bienfaiteur de l'Institut d'études juridiques européennes récemment créé dans le cadre de la Faculté de Droit. Le Professeur HALLSTEIN a été l'un des pères spirituels de cette initiative. Il l'a favorablement accueillie à sa naissance. Il était présent à la cérémonie inaugurale du 17 mai 1962. Non content de nous honorer de sa caution, il tenait à prononcer à cette occasion un de ses plus importants discours dans lequel on s'accorde à voir aujourd'hui la charte de la mission des Universités dans l'unification de l'Europe. C'est également à lui que l'Institut est redevable du soutien matériel qu'il a trouvé pendant trois ans auprès de la Communauté économique européenne, soutien qui se prolonge à l'heure actuelle par le don généreux de

publications aussi nombreuses que malaisées à réunir.

Ainsi, le Professeur HALLSTEIN a rendu à l'Université de Liège l'inappréciable service de l'aider à développer ses enseignements dans un domaine juridique devenu essentiel. Qu'il en soit une fois encore chaleureusement remercié !

J'ai fait allusion à l'estime que notre Université nourrit envers son hôte de ce jour. Elle s'adresse à une carrière exemplaire, tout entière basée sur le mérite, au cours de laquelle notre Collègue a parcouru, en un quart de siècle, toutes les étapes du haut enseignement et qui a atteint son apogée, au lendemain de la guerre, dans le rectorat de la célèbre Université de Francfort. Elle inclut le savant dont les travaux ont illustré le droit commercial et le droit international privé, tout en s'ouvrant de plus en plus à l'apport de vastes domaines voisins, le droit public et l'économie politique. Elle s'étend à l'homme, au grand citoyen probe et sans tache, fervent, inébranlable défenseur des libertés démocratiques fondamentales.

Quand, en 1949, la République fédérale voit le jour, tout est à reconstruire, moralement et matériellement, en Allemagne et en Europe... Une nécessité s'impose, celle de la vie commune, de la réconciliation et de l'entente avec l'Allemagne nouvelle. Un homme d'État de premier plan, envers qui le monde a contracté une dette de gratitude dont l'ampleur apparaîtra mieux encore avec le recul de l'histoire, le Chancelier ADENAUER, appelle aussitôt le Professeur HALLSTEIN à ses côtés. Il lui confie le Secrétariat d'État aux Affaires étrangères, poste-clef s'il en est, qui va permettre à son titulaire d'acquérir à un rare degré ce sens de l'État qui ne l'a jamais quitté et de jouer un rôle déterminant dans la création, puis l'édification de l'Europe. Ici s'ouvre le chapitre le plus brillant de la vie du Professeur HALLSTEIN, celui auquel il va dédier le meilleur de lui-même, celui aussi qui lui vaut l'admiration de ses contemporains

et, parmi celle-ci, la nôtre. Le Professeur HALLSTEIN sera désormais l'un des piliers de toutes les négociations européennes, qu'il s'agisse du traité de la C.E.C.A. ou de grandes entreprises, malheureusement mort-nées, qui se nomment C.E.D. et Communauté politique. Le 25 mars 1957, il sera au nombre des signataires des traités de Rome, ceux-là même dont sont issus le Marché Commun et l'Euratom. Quelque temps après, l'accord unanime des six Gouvernements l'appellera à la présidence de la Commission de la C.E.E. et c'est là, sans nul doute, qu'il marquera le plus profondément l'Europe naissante de son empreinte, au point que l'opinion publique, rejetant une appellation sciemment affadie de la terminologie diplomatique, ne désignera plus cet organisme, progressiste entre tous, que du nom vénéré de son Président, la « Commission HALLSTEIN ».

Six années ont passé depuis lors. Le Professeur HALLSTEIN les a vécues à sa manière, c'est-à-dire dans le labeur, armé d'une volonté constamment tendue vers le même but. Il a connu, il connaîtra peut-être encore bien des difficultés et bien des avanies. Une nouvelle fois, comme tant d'hommes de sa génération, qui est la mienne, il se sera heurté à des particularismes anachroniques, il aura mesuré, avec une secrète amertume, combien le pouvoir personnel dans l'État, même exercé avec toutes les séductions de l'éloquence, est incompatible avec la coopération internationale et, *a fortiori*, avec l'intégration. Je suis tenté de lui dire, faisant, comme lui-même, fi de ses réactions propres : qu'importe ! c'est vous qui survivrez, parce que c'est vous qui êtes *dans le sens de l'histoire*. Vous avez accompli une œuvre qui vous dépasse comme elle nous dépasse tous. C'est cette œuvre-là qui est immortelle et nous, Belges, nous comptons bien, d'ailleurs, que vous demeurerez longtemps encore là où vous êtes pour la poursuivre sur le chemin du progrès. En quoi nous affirmons notre solide pragmatisme...

Vos éminentes qualités vous rendent irremplaçable. Quelqu'un, un jour, a tenté de démonter devant moi les

ressorts, les secrets de votre efficacité. HALLSTEIN?, m'a-t-il expliqué : il a, sur nous, une double supériorité, il est protestant et il est célibataire... Je suis mal placé pour juger, ne possédant, quant à moi, aucun de ces deux titres. Si l'on me demandait mon avis, je serais plutôt enclin à inscrire vos mérites à l'actif du professorat, qui vous est si cher que vous faites constamment rétablir les communiqués ou les délibérations qui vous concernent en prenant soin qu'ils mentionnent « le Professeur Hallstein, président de la Commission de la Communauté économique européenne ». De notre métier — le plus beau métier du monde, comme le proclamait feu mon Maître Ernest MAHAIM, — vous incarnez ce qu'il a de meilleur : la fidélité à un idéal, l'honnêteté dans les interprétations, le souci de ne prendre parti qu'après avoir épuisé tous les éléments d'un problème, et alors — mais alors seulement — la détermination la plus ferme dans l'application, « *Tu es professor in aeternum* », Walter HALLSTEIN...

En dernière analyse, je crois bien que c'est cette considération-là, cher et vieil ami, qui a déterminé notre bonne Université wallonne, donc individualiste et indépendante, à vous accueillir respectueusement et affectueusement dans son sein.

Monsieur le Recteur s'avance vers M. HALLSTEIN et lui remet, en même temps que le diplôme et l'épitoge, la médaille d'argent de l'Université.

Il donne alors la parole au Professeur Paul LAMBERT pour la présentation de Monsieur le Professeur J. MAR-CHAL.

Monsieur le Professeur P. LAMBERT s'exprime en ces termes :

Professeur à la Faculté de Droit de Nancy, puis de

Paris. M. Jean MARCHAL, doué d'une étonnante capacité de travail, est l'auteur de dix ouvrages importants : Ses apports à la science se situent dans maint domaine : l'organisation européenne, les grands marchés financiers, les rendements fiscaux et la conjoncture, l'expansion et la récession, le mécanisme des prix, le répartition du revenu national, la monnaie et le crédit.

M. Jean MARCHAL a fait la preuve d'une grande originalité de conception, d'un profond esprit critique et d'une maîtrise inhabituelle dans la synthèse. Il excelle à relier les phénomènes de conjoncture aux phénomènes de structure ; à donner leur juste place aux flux et aux institutions ; à combiner la théorie pure et l'enquête ou la statistique.

Plusieurs de ses travaux ont été couronnés par des prix importants et il est déjà docteur honoris causa des Universités de Genève et de Thessalonique. Il a été traduit en anglais, en italien, en japonais et en arabe.

Mon cher Collègue, en pleine guerre vous avez volontairement renoncé à Paris pour regagner Nancy, précisément parce qu'il s'agissait d'une ville où l'enseignement en français prenait alors une importance particulière.

Désireuse, comme votre Université d'origine, de s'informer de toutes les cultures, mais fière, comme la vôtre d'être située à la marge de la culture française, l'Université de Liège est heureuse de vous accueillir.

Monsieur le Recteur remet à M. MARCHAL le diplôme et l'épithète, ainsi que la médaille d'argent de l'Université.

Il donne ensuite la parole au Professeur M. CHEVRE-MONT, qui présente M. le Professeur M. ARON :

Monsieur M. ARON a commencé ses études à l'Université de Nancy.

Licencié ès sciences en 1914, il participe à la première

guerre mondiale comme infirmier puis comme médecin et reste au front en 1917 et 1918. Dès la fin de la guerre il achève ses doctorats en médecine et en sciences naturelles. Il devient rapidement chargé de cours, puis, en 1923, professeur sans chaire à la Faculté de Médecine de Strasbourg. Ensuite, il est nommé titulaire de la chaire d'Histologie à cette Université. Il occupe ces fonctions jusqu'à sa récente admission à l'éméritat mais il n'a pas cessé de se consacrer à la recherche scientifique.

M. ARON est un des maîtres incontestés de l'histo-physiologie et de l'endocrinologie françaises. Il a publié près de trois cents communications, revues d'ensemble et ouvrages. Sa première note date de 1914.

Il s'est attaché à des problèmes variés d'histologie et d'embryologie. Une grande partie de ses recherches a été consacrée à l'histophysiologie des glandes sexuelles et de l'hypophyse. Il a notamment étudié le déterminisme des caractères sexuels secondaires, l'histophysiologie des hormones, en particulier des gonado-stimulines. C'est en 1930 qu'il découvre l'hormone thyroïdienne, hormone qui est élaborée par l'hypophyse et qui commande le fonctionnement de la glande thyroïde. Il s'est également intéressé au diagnostic sérologique du cancer.

M. ARON est en outre l'auteur de monographies et traités importants. Nous connaissons tous le remarquable « Précis de Biologie animale » par ARON et GRASSÉ, qui a été réédité plusieurs fois. En 1950, il a aussi écrit, avec son fils et collaborateur Claude Aron, un livre très apprécié intitulé « Éléments d'Endocrinologie physiologique » et en 1958 un autre ouvrage, de portée générale : « Les Problèmes de la Vie ».

Depuis de nombreuses années, l'Institut d'Histologie de Strasbourg et celui de Liège entretiennent des rapports suivis. M. ARON a bien voulu accueillir plusieurs de nos jeunes chercheurs qui ont ainsi pu se mettre au courant de méthodes et techniques modernes d'Endo-

crinologie. Nous avons eu le plaisir de recevoir à Liège un des élèves de M. ARON.

Non seulement M. ARON est un maître incontesté mais il est aussi un des amis de notre Université. Il y a séjourné à plusieurs reprises. En 1950 et en 1957, il a participé à des Colloques organisés à Liège et en 1956, y a fait une série de conférences remarquables.

Au cours de ces séjours et lors de contacts personnels à l'occasion de Congrès et de Réunions, nous avons pu apprécier à la fois les hautes qualités scientifiques de cet éminent Collègue et ses dons oratoires, son sens didactique ainsi que sa modestie, sa finesse et sa vaste culture.

Monsieur le Recteur remet à M. ARON le diplôme et l'épitoge, ainsi que la médaille d'argent de l'Université.

Il prie ensuite le Professeur M. FLORKIN de bien vouloir présenter M. le Professeur C. CHAGAS.

M. FLORKIN monte à la tribune :

Quand le voyageur nourri aux sources de la culture latine, et par surcroît homme de science, traverse le nouveau continent du Nord au Sud, il rencontre au Canada comme aux États-Unis, les développements les plus extrêmes de la science et de l'organisation scientifique. Il ne peut qu'admirer les temples consacrés à leur culte. S'il passe la frontière qui sépare le Mexique des États-Unis, il retrouve avec joie les témoignages de la culture dont il est lui-même un membre. Mais si sa sensibilité est comblée, il ne peut que souffrir de voir à quel degré les conditions économiques et démographiques qui règnent dans l'ensemble des pays latino-américains empêchent encore le développement de la tradition scientifique et de centres efficaces consacrés à la recherche, et cela en dépit de grandes ressources d'intelligence. Au milieu de cette immense étendue s'est néanmoins formée,

à Rio de Janeiro, par la grâce de l'énergie et de l'intelligence de Carlos CHAGAS, une oasis de la recherche qui peut soutenir la comparaison avec les centres scientifiques des plus riches nations. C'est dans l'Institut Oswaldo Cruz où son père avait apporté à la parasitologie de très brillantes contributions, que s'est déroulée la carrière de Carlos CHAGAS avant qu'il ne prît en main les destinées de l'Institut de Biophysique de l'Université du Brésil, devenu aujourd'hui l'un des centres importants des études sur les phénomènes de la production d'électricité par les animaux, par les poissons électriques notamment, et sur le mode d'action du poison des flèches des Indiens d'Amazonie, le curare, un agent thérapeutique d'un usage courant dans la pratique chirurgicale actuelle.

Les laboratoires de notre Faculté de Médecine entretiennent avec l'Institut de Biophysique du professeur CHAGAS des relations d'échange chaque année plus fécondes et que rendra plus étroites encore, l'attribution, au professeur Carlos CHAGAS, du grade de Docteur honoris causa de l'Université de Liège.

M. CHAGAS étant absent, Monsieur le Recteur prie Monsieur Jose Carlos PALHARES, Conseiller de l'Ambassade du Brésil, représentant S. E. Monsieur l'Ambassadeur du Brésil, de vouloir bien faire parvenir le diplôme, l'épithète et la médaille d'argent de l'Université.

La parole est alors donnée au Professeur Z. M. BACQ, qui présente Monsieur le Professeur Ch. KAYSER.

Charles KAYSER est alsacien de cœur et d'esprit. Né en Alsace, ayant passé sa jeunesse sous l'occupation allemande, c'est à Strasbourg qu'il fit toutes ses études, qu'il conquit en 1929 son titre de docteur en médecine et qu'il fut reçu au Concours de l'Agrégation de Physiologie en 1930. Il soutint sa thèse de doctorat es sciences

en 1940 à Clermont-Ferrand où l'Université de Strasbourg s'était repliée. Pendant les années sombres de 1940-1944, Charles KAYSER, non sans difficultés avec l'occupant, assura l'enseignement de la Physiologie à Clermont-Ferrand.

Après la libération, il revint à Strasbourg avec toute l'Université et fut nommé en 1946 Professeur titulaire de la chaire de Physiologie et directeur du Laboratoire de Physiologie de la Faculté de Médecine de Strasbourg. Et ce furent 19 années d'un travail remarquablement fécond qui permit à Charles KAYSER de former une importante équipe de chercheurs qu'il réussit à orienter dans des domaines très différents et à doter de moyens matériels exceptionnels. Plusieurs collaborateurs de Ch. KAYSER, les Professeurs METZ et MARX, ont déjà acquis une enviable réputation internationale.

Les remarquables travaux de Ch. KAYSER sur le sommeil, l'hibernation naturelle, la régulation neuro-endocrinienne de la thermorégulation sont à juste titre célèbres. Ils portent la marque d'un esprit logique, subtil et tenace qui poursuit l'investigation aussi loin que les techniques le permettent.

Le prestige du Professeur KAYSER auprès des savants de langue française lui a permis de diriger la rédaction d'un gros traité de Physiologie qui a comblé un vide regrettable dans la littérature scientifique française et se distingue des ouvrages similaires en langue anglaise ou allemande par l'originalité de sa conception.

Toute la carrière du Professeur KAYSER porte la marque d'une haute rigueur scientifique, d'un attachement passionné à l'expérimentation personnelle et aussi de rares qualités humaines qui font de lui l'un des guides les plus écoutés des physiologistes de langue française dont, bien entendu, nous faisons partie.

Monsieur le Recteur remet à M. KAYSER le diplôme et l'építoge, ainsi que la médaille d'argent de l'Université.

Il donne alors la parole à Monsieur le Président HALLSTEIN qui souhaite, au nom de ses collègues de promotion, remercier l'Université.

M. HALLSTEIN prononce à cette occasion l'allocution ci-après :

Si la distinction qui vient d'être remise suscite chez ceux auxquels elle a été conférée des sentiments si vifs de joie et de gratitude, c'est qu'elle leur vient précisément de l'Université de Liège, et qu'à cette occasion ils ont pu constater l'attachement de cette haute Institution à la fois aux traditions universitaires les plus valables et à cette entreprise d'adaptation aux conditions du monde contemporain qu'est l'unification de l'Europe.

* * *

Parce que nous appartenons tous à la grande famille universitaire, mes collègues et moi avons appris à mesurer la valeur véritable d'un doctorat accordé « honoris causa ». Pour moi, je dois l'avouer, il n'est pas de distinction plus belle, et peut-être de plus haute. Être choisi, non par la décision d'un homme ou d'un pouvoir, mais par le libre vote de ses pairs, c'est-à-dire de personnalités dont la science et le talent commandent notre respect, voilà qui donne tout son sens et sa mesure à la démarche dont nous sommes aujourd'hui l'objet.

C'est en outre avec fierté que nous entrons dans la famille des docteurs de Liège. L'Université de Liège est en effet l'un des plus beaux fleurons d'une cité au passé illustre, et connue aujourd'hui de par le monde pour l'activité de ses industries, la qualité de ses métiers et le niveau de sa culture. L'Université de Liège, qu'ont illustrée les travaux de savants de réputation internationale, tels que KURTH, PIRENNE, DE LAVELEYE, GALOPIN, MAHAIM pour le droit, VAN BENEDEN et SPRING

pour les sciences, DE WINIWARTER, SCHWANN et FREDERICQ pour la médecine, prouve elle aussi qu'une université n'a pas besoin d'être installée dans une capitale politique pour être un foyer puissant de culture et de science. Les plans grandioses de son installation au Sart Tilman témoignent du dynamisme et de l'ampleur de conception de ceux qui président à ses destinées.

Qu'il me soit permis encore de dire tout le plaisir que, comme fils de la Rhénanie, je ressens de cette réception à Liège. Nos deux grandes vallées, celles de la Meuse et du Rhin, ont été associées à travers les âges dans une même mission de grandes voies de civilisation. Aujourd'hui, après les destructions et les souffrances causées par un nationalisme insensé, elles renouent, dans la solidarité européenne renaissante, les liens que commandent le voisinage géographique et la similitude de leurs vocations économiques et culturelles.

* * *

Mesdames, Messieurs,

Le faste de cette séance solennelle, bien fait pour éveiller les sentiments, ne peut laisser l'esprit indifférent à certaines significations plus profondes qu'à travers les honneurs qu'elle a voulu décerner, l'Université de Liège entend également affirmer.

Notre époque — on ne le répètera jamais assez — est marquée par la nécessité de l'ajustement aux transformations profondes que le progrès des techniques entraîne derrière lui, et qui touchent tous les aspects de la vie sociale.

L'université n'échappe pas à cette évolution, et sa double mission de formation des élites et de foyer de science se trouve confrontée aux besoins d'un monde nouveau.

A elle aussi se pose le problème dramatique de savoir

ce qui, de l'héritage d'un long passé, demande à être sauvegardé, et ce qui, au contraire, doit être transformé. Cette adaptation, qui postule une conciliation délicate entre la continuité et le nouveau, est un test redoutable pour l'intelligence et l'imagination des hommes d'aujourd'hui.

Ces réflexions me sont inspirées par la cérémonie à laquelle nous participons, car je vois dans l'octroi du doctorat « honoris causa » une manifestation significative de la valeur de certaines traditions universitaires.

Il est vrai que l'octroi de cette distinction universitaire a pu devenir ici ou là — pas à Liège, car je connais votre sévérité, — une formalité destinée à rehausser les rentrées académiques. Mais si nous voulons négliger ces tombées dans le formalisme, nous reconnâtrons que la démarche traduit l'une des exigences fondamentales du système universitaire, — l'une des exigences participant de l'essence même de cette institution éminemment européenne qu'est l'université — à savoir la volonté d'atteindre à l'excellence, c'est-à-dire la qualité la plus haute. La formation universitaire doit rester la plus élevée qui soit, ce qui revient à dire que l'université a la responsabilité de continuer à la dispenser.

Il n'y a pas là de contradiction avec l'exigence du progrès, en ce qui concerne, par exemple, l'adaptation des enseignements. L'Université de Liège n'est pas en retard en ce domaine, ainsi que l'atteste la création d'un Institut que je connais bien et que j'apprécie : je veux parler de l'Institut d'études juridiques européennes que dirige et anime, avec une grande compétence et une magnifique foi européenne, mon ami le président DEHOUSSE — que je tiens à remercier ici des paroles trop flatteuses qu'il a prononcées tout à l'heure à mon sujet.

Un problème délicat se pose également en ce qui concerne les conditions dans lesquelles devra s'exercer à l'avenir l'activité de recherche scientifique. L'indépendance de la recherche est un des fondements sur lesquels

s'est développée la science moderne ; or l'évolution du monde met de plus en plus nettement en valeur la fonction sociale du savant. Comment concilier les impératifs qui se manifestent à nous ? c'est le problème de la politique de la recherche scientifique. Ce problème n'est plus seulement aujourd'hui, comme nous avons pu nous en rendre compte dans la Communauté, un problème d'université, ni même un problème national, mais un problème européen.

* * *

L'Europe ! c'est en effet le cadre dans lequel se posent la plupart des problèmes auxquels nos vieux pays doivent faire face pour affronter le monde contemporain. On ne me jugera pas présomptueux de penser qu'en élisant, à côté de savants renommés, un homme lancé dans l'action européenne, l'Université de Liège a tenu à apporter à l'entreprise d'unification de l'Europe un témoignage, qui à travers ma personne, réjouira tous ceux qui y consacrent leurs efforts.

Unifier l'Europe n'est pas une œuvre de circonstance, une politique occasionnelle, dont on puisse changer comme on change d'humeur, ou d'opinion. C'est une nécessité inscrite dans les faits, dans les faits d'un passé douloureux et dans ceux d'un avenir que nous voulons meilleur ; on peut en retarder la réalisation, mais on ne pourra l'empêcher.

L'unité de l'Europe — ne nous y trompons pas, — ce n'est plus seulement — comme dans les siècles passés — une belle idée, ou — comme nous le constatons aujourd'hui — une nécessité historique : c'est déjà une réalité. Une réalité incomplète et partielle, certes ; mais une réalité qui est inscrite dans le concret. Depuis quinze ans l'intégration économique de l'Europe a fait des progrès remarquables ; il ne faudrait pas beaucoup d'efforts pour la compléter. Les traités de Paris et de Rome ont

également établi la base constitutionnelle à partir de laquelle pourra être édifiée l'unité politique complète.

Unifier l'Europe n'est pas chose aisée. Celui qui vous parle peut en porter témoignage, et des événements récents sont une illustration bien convaincante. Les difficultés que nous rencontrons n'altèrent cependant pas notre confiance ; car nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre voie, ni d'autres méthodes que celles suivies depuis quinze années avec succès. Si nous pouvons faire face aux difficultés avec calme et détermination, avec intelligence et imagination, je suis convaincu que nous réussirons dans notre entreprise, et que nous contribuerons par là à assurer, pour l'Europe et aussi pour le monde, la paix, la liberté et le progrès.

* * *

Monsieur le Recteur,
Mes chers collègues,

C'est avec reconnaissance et fierté que nous porterons à l'avenir l'épithète de l'Université de Liège, pour le succès de laquelle nous formons les vœux les plus fervents.

Monsieur le Recteur se tourne alors vers le représentant de l'Université de Nancy :

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de saluer la présence parmi nous de Monsieur le Doyen BARRAL représentant le Recteur de l'Université de Nancy avec laquelle, depuis l'an dernier, notre Université est jumelée. Ce jumelage qui s'ajoute à ceux déjà conclus avec les Facultés de Médecine et Pharmacie de Strasbourg et de Lille, les Universités de

Naples, de Poznan, de Budapest, de Bucarest et de Bujumbura, nous est particulièrement cher et précieux en raison des liens particuliers qui nous attachent à la France, en raison aussi de la communauté de nos problèmes, de nos épreuves passées, de nos projets d'avenir et de notre rôle au carrefour des civilisations latine et germanique.

Nous espérons beaucoup de la collaboration qui s'institue entre nos deux Universités et que nous voulons, de part et d'autre, effective et confiante.

Je vous prie, mon cher Collègue, de bien vouloir remettre à Monsieur le Recteur de l'Académie de Nancy la médaille d'argent de l'Université.

Monsieur le Recteur donne alors lecture de son discours, qui a pour thème: « Notre Université dans la cité de demain ».

Lors de la rentrée académique d'octobre 1959, j'ai exposé les raisons qui ont conduit l'Université à rechercher, en dehors du centre urbain, la solution aux problèmes de bâtiments auxquels l'expansion continue de notre Alma Mater donnait, de mois en mois, un caractère plus urgent. Il fallait faire face en effet à une extension des locaux imposée à la fois par l'accroissement de la population estudiantine et par la recherche scientifique qui, sans cesse, réclame des techniques plus complexes, un personnel plus nombreux.

L'émigration à laquelle nous nous sommes trouvés acculés résulte de l'absence de prévision à long terme qui caractérise la croissance de la plupart des grandes villes du monde : au cœur même de Liège où elle eut dû naturellement s'épanouir, l'Université ne pouvait plus s'attacher les espaces nécessaires à sa survie.

Le choix du site du Sart Tilman nous a été inspiré par des travaux entrepris de longue date dans le cadre de l'enquête préalable au plan d'aménagement de la région liégeoise.

Le Gouverneur de la Province de Liège avait vite compris que des mesures urgentes devaient être prises pour protéger la belle zone du Sart Tilman, poumon de la ville, et déclarait, en 1956, que sa seule chance de préservation était son acquisition par les Pouvoirs publics. L'Université pouvait se mettre sur les rangs car, à condition de disposer d'un domaine suffisamment vaste, il lui était possible non seulement d'assurer sa reconstruction, mais aussi de maintenir d'énormes espaces verts et de les améliorer.

C'est ainsi que nos acquisitions commencèrent en 1959 et que nous sommes actuellement propriétaires de 600 hectares dont les moindres recoins ont été étudiés.

Le plan de zoning qui a finalement été retenu tient compte tout à la fois de nos besoins futurs — que nous avons tenté d'évaluer au mieux — et de la vocation du site que nous nous sommes engagés à préserver. A l'heure actuelle, quinze chantiers sont ouverts et nos problèmes internes sont en voie de solution ; près de 100.000 arbres ont été plantés et notre territoire forestier ne cesse de s'enrichir.

Mais le transfert de l'Université de Liège au Sart Tilman pose un problème externe grave que je voudrais rencontrer aujourd'hui.

* * *

En effet, depuis des générations, notre Alma Mater vit en symbiose avec la ville dont elle partage les joies et les tristesses, les coups du sort et les heureuses fortunes.

Quel économiste pourrait, dans l'essor de notre ville, mesurer la contribution de l'Université ? Quel sociologue pourrait démêler les réseaux des relations qui unissent la population liégeoise à la gent universitaire ? Voulons-nous songer un instant au potentiel d'échange que représente le milieu universitaire tant sur les plans industriels et commerciaux que sur le plan des loisirs et de la culture ?

C'est au moment de leur disparition que nous prenons conscience de la véritable place que tiennent les choses, les êtres, les institutions qui nous sont chers... Les liégeois s'extasient-ils chaque matin en regardant couler la Meuse qui donne à notre Cité ardente allure et personnalité?

Mais nous ne nous méprenons pas. Si nous soupçonnons quelque peu ce que représente pour Liège son Université, nous savons parfaitement ce que l'Université doit à sa ville. A la limite, nous pourrions concevoir Liège sans Université ; nous ne pourrions nous résoudre à admettre que l'Université soit à jamais séparée de sa ville.

Une intégration harmonieuse université-ville est également indispensable à notre Maison et à notre Cité. Elle ne se réalisera que si, dès à présent, les problèmes qu'elle suscite sont étudiés dans leur entièreté et dans de mêmes vues prospectives. A aucun prix, l'Université ne veut entraîner l'apparition, au Sart Tilman, d'une ville satellite.

Les développements de la ville et de son Université sont étroitement solidaires ; il est urgent d'établir un plan d'ensemble complet témoignant des intentions profondes des autorités responsables et autour duquel pourront s'ordonner les initiatives particulières. Ce plan doit porter sur toutes les fonctions urbaines simultanément. Le problème des circulations ne polarise-t-il pas trop souvent l'attention au détriment d'autres tout aussi importants? Et ne sommes-nous pas en droit de nous demander si ce problème particulier ne serait pas plus aisément et mieux résolu si l'on définissait d'abord les grandes zones où s'érigeront, dans un bel équilibre, les complexes résidentiels, les centres commerciaux et industriels avec les espaces verts indispensables, les équipements collectifs dans les secteurs de la santé, de la culture et des loisirs?

Le fait même de la reconstruction de l'Université au

Sart Tilman constitue, pour les terrains qui la bordent, des pôles d'attraction prioritaires qui pourraient conduire très vite à des lotissements inconsidérés susceptibles de détruire les espaces verts avoisinants et de mener à une faible utilisation des équipements communautaires et techniques. Il est incontestable que des centres d'habitation vont se créer autour de notre domaine ; il est grand temps non d'empêcher leur développement, mais de le diriger d'une manière rationnelle.

Le territoire communément connu sous le nom de « Sart Tilman » compte en effet 1.500 hectares, dont près de 600 appartiennent à l'Université. Toute l'attention doit donc être portée actuellement sur les 900 hectares restants que l'on peut répartir en plusieurs zones distinctes à la fois par leurs caractéristiques physiques et par le sort que l'aménagement ultérieur pourrait leur réserver.

La protection de certaines de ces zones peut être assurée par l'application de simples mesures administratives. Les autres, totalisant environ 600 hectares, devraient être acquises par les Pouvoirs publics et être utilisées au mieux des intérêts de la collectivité liégeoise, tout en respectant les sites pittoresques de la forêt.

Suivant la politique adoptée aujourd'hui, ce beau et vaste territoire peut se développer dans l'harmonie ou être voué à l'incohérence et devenir une triste banlieue. C'est donc dès à présent qu'il s'impose de faire certains choix, de prendre certaines décisions. Mais ces choix, ces décisions intéressent non seulement l'Université, mais les communes limitrophes, la ville, la province et l'état.

Je ne puis envisager ici l'ensemble de la situation ; je choisis quelques exemples qui vous montreront que la création d'une Université ne peut se faire sans avoir de notables incidences sur la vie de la région voisine.

* * *

La présence sur le terrain universitaire de dix à quinze mille personnes (dont sept à dix mille étudiants), et d'un hôpital de 900 malades, va naturellement influencer la vie des communes limitrophes, y créer des besoins sociaux et commerciaux tout à fait nouveaux. Il est grand temps que nous connaissions les plans d'urbanisation de ces communes.

* * *

Nous ne possédons actuellement aucune précision au sujet de l'évolution promise au réseau routier qui desservira notre ville et la mettra en communication avec le reste du pays et avec les grands centres internationaux. Le problème est cependant d'envergure : dans deux ans, des milliers d'étudiants devront se déplacer chaque jour entre Liège et le Sart Tilman. Nous allons nous trouver devant des difficultés inouïes si le réseau routier n'est pas étudié à temps et si certaines mesures indispensables ne sont pas adoptées.

Je ne saurais penser au bouchon que forme le pont de Fragnée sans ressentir une certaine angoisse.

Et je suis tout aussi inquiet au sujet du détournement de la route du Condroz au niveau du village du Sart Tilman. Demandé par l'Université en 1961, il a été, après un examen approfondi, accordé par le Ministre des Travaux Publics, en avril 1962. Il a été établi alors qu'il constituait pour l'État la solution la moins onéreuse étant donné qu'une partie des travaux qu'il englobe doit de toute façon être réalisée par les Ponts et Chaussées pour établir la jonction du Pont d'Ougrée.

Je suis navré de devoir constater que les mesures d'exécution relatives à ce détournement n'ont pas encore été prises par le Département des Travaux Publics ; on comprendra, dès lors, que je veuille profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour demander instamment au Gouvernement d'appliquer sans retard l'accord

donné par le Ministre des Travaux Publics dès 1962 et de réaliser ce détournement dans les délais les plus brefs, sous peine de compromettre de façon irrémédiable le plan d'implantation de nombreux instituts actuellement en cours de construction.

* * *

Il peut aussi être souhaitable que l'installation de l'Université au Sart Tilman soit l'occasion d'un nouvel essor des activités industrielles de notre région, par l'affectation de certains territoires extra-périphériques à l'établissement d'entreprises dont le développement est étroitement lié à la recherche universitaire.

Le temps me manque ici pour citer d'autres exemples.

* * *

Bien sûr, l'Université n'a pas attendu ce jour pour aborder ces multiples problèmes. Nous avons déjà, depuis des mois, multiplié les contacts et émis, en termes de suggestions officieuses, certaines hypothèses de travail.

Nous avons rencontré partout une très grande compréhension. Elle va quelquefois jusqu'à nous émouvoir : oserai-je dire que l'effort d'urbanisation que nous avons déployé à l'intérieur de notre domaine a facilité bien des discussions et a encouragé certains, dont les préoccupations recoupaient les nôtres, à ébaucher des ingénieux projets au sujet desquels, sinon notre accord formel, du moins notre caution morale était sollicitée.

Mais, en définitive, nous en sommes toujours réduits à aborder les problèmes isolés, les uns après les autres, en ordre dispersé.

Au stade actuel, nous ressentons l'impérieux besoin d'un plan d'aménagement global et à long terme de la région liégeoise. Seul, il évitera toutes les improvisations

hasardeuses qui pourraient dresser une barrière entre le cœur de la ville et l'Université.

La vie universitaire, dans une cité comme la nôtre, est un élément suffisamment important pour que nous puissions soulever cette question sans que l'on nous accuse de nous immiscer dans des matières qui sortent de notre compétence.

Ces graves problèmes d'urbanisation, nous ne sommes pas les seuls à en être tourmentés : notre Bourgmestre n'a-t-il pas parlé, il n'y a guère, de « crise urbaine » ?

Les questions avec lesquelles les autorités publiques sont confrontées sont fort nombreuses et fort complexes : liaison avec les autoroutes, nouvelle cité administrative, rénovation du quartier St-Georges, nouvel hôpital de la Citadelle, pontage de la dérivation, traversée de la Meuse à Fragnée, aménagement de la Place St-Lambert, etc...

Mais tous ces projets gagneraient à être abordés de front, dans une perspective d'ensemble. Certains d'entre eux, fort judicieux en eux-mêmes, risquent de se révéler incompatibles avec d'autres apparemment aussi logiques. La vérité est que tout est interconnecté et que le Sart Tilman fait partie de l'ensemble, ne fut-ce que par la présence de l'Université dans ce territoire, *d'une Université qui entend avant tout demeurer l'Alma Mater liégeoise.*

En juin dernier, était présenté à Paris le schéma directeur de développement de la région parisienne ; au début de juillet, notre Souverain se rendait à l'Hôtel de Ville de Bruxelles où il se faisait expliquer dans les détails les plans de rénovation de la capitale.

Qu'attend Liège pour se doter elle aussi d'un schéma directeur ? Notre ville et notre région figurent parmi les mieux étudiées d'Europe. Nos lignes de force, nos points faibles ont été méthodiquement analysés. Je crois bien que les éléments sont réunis pour permettre une vue claire de la situation générale.

Les initiatives particulières qui risqueraient de compromettre irrémédiablement l'essor harmonieux de notre ville ne devraient-elles pas rester en latence jusqu'au jour où tous ceux qui détiennent une part d'autorité auront pu élaborer un projet d'ensemble à présenter à la population

A l'État, à la Province, à la Ville, aux Communes et aux particuliers de réfléchir, de se concerter, puis de prendre, en accord, résolument, un parti.

Il serait fort étonnant qu'une fois l'accord intervenu sur un projet d'ensemble, les forces actives de notre région n'obtiennent pas les moyens de le réaliser.

Nous sommes, pour notre part, prêts à apporter notre modeste collaboration à l'évolution de la ville et de la région liégeoise et nous ne doutons pas que notre départ au Sart Tilman, loin d'être une amputation, constituera pour Liège un élargissement ; que la symbiose plus que centenaire, loin d'être compromise, s'enrichira de la vie nouvelle de notre Université...

Mesdames, Messieurs,

La première phase de reconstruction de l'Université sera terminée en 1967. Dès ce moment, des milliers d'étudiants et d'étudiantes accompliront au Sart Tilman leur cycle d'étude.

Je m'adresse aux membres du Corps enseignant et scientifique. Il est entravé depuis longtemps dans sa vie professionnelle et dans ses recherches par l'exiguïté de nos locaux. Devant lui, s'ouvre et se précise la perspective d'une activité élargie dans des bâtiments adaptés aux besoins modernes, entourés de la paix, de la sérénité des jardins et de la forêt.

Mais le transfert de l'Université au Sart Tilman comporte une période de préparation aux exigences multiples. A tous les membres du Corps enseignant et scien-

tifique, je demande de s'associer aux autorités académiques pour tâcher de résoudre au mieux les questions qui foisonnent à ce moment délicat de transition.

Dès le début de nos travaux, plusieurs services universitaires ont œuvré côte à côte et établi, du Sart Tilman, une connaissance si parfaite dans tous les domaines qu'elle a permis de dresser les plans d'aménagement sur une base rigoureusement solide. Ce faisceau d'études initiales a été un exemple admirable de collaboration et nous y avons largement puisé sécurité et optimisme.

A présent, l'Université a besoin de la collaboration de tous ses membres et je ne doute pas qu'elle les trouve tous sensibilisés à ses problèmes, tous prêts à l'aider à franchir ce pas à la fois exaltant et difficile, tous prêts à contribuer à son plein épanouissement.

* * *

Étudiants, Étudiantes,

Vous déjà sans doute, vos jeunes frères et sœurs sûrement, aurez la chance inouïe de faire des études supérieures dans une Université moderne, admirablement adaptée aux besoins de l'enseignement et de la recherche. Elle vous offrira la détente de ses terrains de sport et un cadre de verdure propice à la promenade, à la méditation. Tout y a été prévu pour assurer l'efficacité de votre travail, votre équilibre et votre épanouissement.

Mais un campus isolé de la ville reste une entité artificielle et vous garde en marge d'une partie importante de la vie. Nous voulons que les contacts restent nombreux et intimes entre le Sart Tilman et Liège, pour vous, pour que vous continuiez à participer à l'existence quotidienne et culturelle de la cité.

Comment organiser le Sart Tilman pour que ces rapports soient enrichissants pour chacun d'entre vous? Cette

question s'ouvre sur de nombreux problèmes concrets : dimension des salles d'étude, méthodes d'enseignement, horaire des cours, moyens de communication avec la ville, organisation des homes au Sart Tilman et en ville, modalités de la vie culturelle au Sart Tilman...

Mesdemoiselles, Messieurs, à vous aussi il appartient de nous aider à préparer l'avenir.

J'annonçais il y a deux ans, ici même, le création d'une commission de contact temporaire entre les associations d'étudiants et le corps académique. C'était une expérience ; elle a été encourageante. J'ai acquis, au cours de l'année académique dernière, la certitude qu'il fallait prolonger ces contacts. Un Comité Social Consultatif ainsi qu'une Commission Permanente d'Information ont été constitués et votre Union Générale y joue un rôle primordial : c'est par elle que votre voix peut parvenir aux autorités académiques au moment où se préparent d'importantes décisions.

J'aimerais qu'au cours de cette année, votre Union Générale se penche, *mais avec continuité*, sur les problèmes que j'ai énoncés plus haut. Ils ne peuvent être pleinement résolus sans vous. Il n'est pas trop tard, mais il est grand temps que vos délégués les abordent en se souvenant de la leçon de leurs maîtres et en leur appliquant une pensée agile et créatrice, fécondée par l'enthousiasme, mais qui se réfère sans cesse aux exigences du réel.

Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'Université, je remercie Messieurs les Ambassadeurs, Monsieur le Premier Ministre, Messieurs les Ministres, les Hautes Autorités militaires, judiciaires, civiles et religieuses, Messieurs les Recteurs et Messieurs les représentants des Établissements de Haut Enseignement et de Recherche, Monsieur le Commissaire du Gouvernement et tous ceux qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette cérémonie.

J'exprime ma gratitude au Maître Sylvain VOUILLEMIN, Directeur du Conservatoire de Liège, à l'ensemble Bach de l'Orchestre de Liège, au Professeur WELSCH, ordonnateur de cette cérémonie et à ses collaborateurs, pour leur concours infiniment apprécié.

Je déclare ouverte l'année académique 1965-1966.

Vive le Roi !

L'hymne national, exécuté par l'orchestre, clôture la cérémonie.

Avant de quitter l'Université, les nombreux invités se rendent à la réception offerte par Monsieur le Recteur à la salle des professeurs.

